

base élèves

INSTALLATION DU COMITÉ DE PILOTAGE À PRIVAS

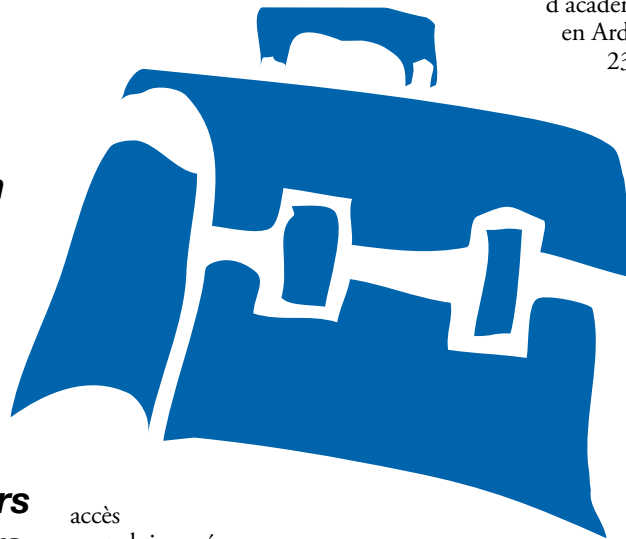
La «base élève» se met en place dans les écoles et mairies de l'Ardèche, aux côtés de cinquante autres départements français. Actuellement en phase expérimentale, «base élèves» permettra de procéder à l'immatriculation des élèves lors de leur première inscription en maternelle, et ensuite de suivre leur parcours scolaire jusqu'à l'université. C'est une base de données nationale qui sera partagée entre plusieurs catégories d'utilisateurs.

D'abord les maires, qui sont à l'origine de l'inscription. Ils devront renseigner les éléments d'état-civil et de résidence. L'inspectrice d'académie Jeannie Hodin, présidente du comité de pilotage, a rappelé aux participants à la réunion le droit français qui fait du maire, depuis 1882 (loi Ferry), le seul responsable de la scolarisation obligatoire des enfants résidant sur la commune. Responsabilité qui recouvre aussi bien l'inscription que l'admission et la présence dans une école, qu'elle soit privée ou publique, qu'elle soit située dans la commune ou hors de la commune, et éventuellement le signalement d'une scolarisation à domicile. Ensuite, bien sûr, les directeurs d'écoles, qui auront accès à la partie des données relatives au parcours scolaire de l'enfant, aux autorisations diverses, et éventuellement aux données relatives à l'autorité parentale. L'inspection d'académie (IA) et les inspecteurs de circonscription (IEN), qui pourront suivre les effectifs des écoles et

les élèves «virtuels» (malades, scolarisés à domicile, etc.) et échanger les informations avec d'autres inspections en cas de déménagement de l'enfant. Enfin les collèges, qui reprendront le dossier scolaire de l'élève à sa sortie du primaire.

La mise en place de cette base a provoqué des réticences, au plan éthique, de la part de certains enseignants ou parents, sur le «fichage» des élèves. L'éducation nationale rappelle qu'elle est contrôlée par la CNIL* et que pour la sécurité, aucune donnée n'est stockée sur les postes de travail et tous les

réticences éthiques...



accès sont cloisonnés. Ce n'est qu'un outil de modernisation du système d'information de l'enseignement primaire, l'identification des élèves se fera désormais en maternelle au lieu d'attendre le collège, où la base élèves académique (BEA) existe déjà depuis 15 ans, sans jamais avoir fait l'objet de fuites d'informations ou de piratage. Qu'enfin c'est un

dispositif réglementaire qui s'imposera à tous, lorsque la phase expérimentale débouchera sur la généralisation, sans doute en 2009.

Le rôle du comité de pilotage est justement d'évaluer et de réguler les mises en place, de communiquer avec les élus et les partenaires et d'intégrer éventuellement leurs remarques et observations. Par ailleurs, un accord est intervenu avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique pour que les directeurs d'écoles privées se substituent aux maires pour la première inscription des enfants, tout en maintenant l'accès aux données des mairies.

D'autres objections ont été soulevées par des membres du comité concernant l'interfaçage de «base élèves» avec les logiciels de gestion scolaire existant sur le marché, ou à propos de l'inscription parfois provisoire qui est faite en mairie, notamment pour les handicapés. Christine Nucci, animatrice informatique à l'IA, a informé qu'elle n'avait pas eu connaissance de communes utilisant des logiciels de gestion scolaire en Ardèche, et que par ailleurs, c'était aux éditeurs de logiciels de produire les connecteurs avec la base élèves, qui doivent individuellement être déclarés à la CNIL.

Pour terminer, Thierry Aumage, inspecteur d'académie adjoint, a fait un état des lieux en Ardèche : actuellement 3400 élèves (sur 23 000) sont identifiés dans la base sur les communes expérimentales d'Annonay, Peaugres, St-Romain d'Ay et Vernosc-lès-Annonay ; St-Jean de Muzols, Charmes, St-Georges-les-Bains et La Voulte sur Rhône ; Villeneuve de Berg, Vinezac, St-Priest ; Privas, Dunières et St-Fortunat sur Eyrieux. Le déploiement se fera au rythme d'une centaine d'écoles nouvelles par an. L'inspection académique est soucieuse cependant à propos d'un problème technique, car la connexion sur la base doit se faire à partir d'un raccordement Internet haut-débit (ADSL 512 minimum), et toutes les communes et écoles n'en sont pas encore pourvues. Henry-Pascal Eldin, pour le Sivu des Inforoutes, expose la politique de soutien mise en place par le Conseil général aux collectivités qui se tournent vers les opérateurs alternatifs proposant des accès de type Wifi. Ce soutien nécessite toujours, à la base, une démarche volontaire de la commune, qui peut s'appuyer sur le Sivu pour les pré-études de faisabilité et de mise en relation avec les opérateurs.

Le comité de pilotage rassemble les inspecteurs de l'éducation nationale et les

connexion haut-débit exigée...

spécialistes TIC de l'inspection d'académie, les communes expérimentales et les partenaires de l'inspection académique de l'Ardèche comme le Sivu Inforoutes, le Conseil général et la Direction de l'enseignement catholique. Il se réunit une à deux fois par an.

*CNIL : commission nationale informatique et libertés